



**ENGAGEMENT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF
OPÉRATION LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA EN ÎLE-DE-FRANCE 2017-2018
COORDONNÉ PAR LES CINÉMAS INDÉPENDANTS PARISIENS**

ENTRE :

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (nom)

Représenté par (chef d'établissement)

Ci-après dénommé : « L'ÉTABLISSEMENT »

ET LES CINÉMAS INDÉPENDANTS PARISIENS (CIP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, inscrite au Répertoire National des Associations sous le n° W751103661, Siret 392 669 800 000 55, dont le siège social est situé 135, rue Saint Martin – 75004 PARIS, représentée par sa présidente, Isabelle GIBBAL-HARDY et par sa déléguée générale, Chiara Dacco

Ci-après dénommés : « Les CIP »

PREAMBULE

Opération *Lycéens et apprentis au cinéma* en Ile-de-France 2017-2018

Ce dispositif, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), co-piloté par la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France et le Rectorat de Paris (DAAC), est coordonné par l'association Cinémas Indépendants Parisiens (CIP).

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels, le dispositif a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues.

La participation à *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe artistique et culturel du projet d'établissement et de la construction du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves. Il peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et permet à des équipes pédagogiques de mener des actions pluri- et interdisciplinaires dans le cadre de l'enseignement transversal d'Histoire des arts.

I. CANDIDATURE

L'opération concerne les élèves de Seconde, Première et Terminale des établissements de l'académie de Paris (lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, publics et privés sous contrat) et des centres de formation et d'apprentissage.

Plusieurs classes d'un même établissement peuvent faire une demande d'inscription. Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer **un coordinateur, qui sera l'interlocuteur unique des CIP pour l'organisation des séances, prenant en compte les contraintes d'emploi du temps des classes inscrites, la diffusion des informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif et les éventuelles difficultés rencontrées.**

Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale tout au long de l'année pour l'organisation des séances scolaires. A ce titre l'enseignant-coordinateur :

- ➔ **transmet les documents**, recueille et diffuse les informations dans son établissement.
- ➔ établit la synthèse des contraintes d'emploi du temps des classes inscrites et renseigne le plus clairement possible le dossier d'inscription.
- ➔ **s'occupe de réserver les séances de cinéma** pour l'ensemble des classes de son

établissement auprès de la coordination qui établit le calendrier des projections en fonction de la disponibilité des salles et des copies.

➔ fait part des éventuelles difficultés rencontrées.

A l'issue de la période d'inscription, chaque établissement sera informé du nombre de demandes qui pourront être satisfaites, dans le cas où le nombre total de demandes dépasserait, au niveau académique, la capacité d'accueil du dispositif. Le choix des classes sera alors décidé sous la responsabilité du chef d'établissement, qui veillera à s'assurer du juste équilibre de la fréquentation de ce dispositif par les élèves au cours de leur scolarité.

II. PROGRAMMATION – CALENDRIER DES SEANCES SCOLAIRES

Chaque lycée participant choisit trois films au minimum sur les cinq proposés. Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films en salle de cinéma.

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

(liste)

Les projections auront lieu de préférence dans une salle située à proximité du lycée. Le contact sera établi en temps utile par l'association des Cinémas Indépendants Parisiens.

La coordination propose des dates de séances sur toute l'année en prenant en compte au mieux les disponibilités des classes communiquées lors de l'inscription et en fonction des disponibilités des salles de cinéma.

Chaque enseignant reçoit une convocation officielle par mail pour chaque séance qui concerne leur classe. Les groupes sont invités à se présenter 15 minutes avant l'heure de projection indiquée dans la convocation. En cas de report de ce rendez-vous, il est demandé à l'établissement d'en avvertir la coordination au plus tard 15 jours (ouvrés) avant la date de projection.

L'annulation des séances la veille par un enseignant ne fera pas automatiquement l'objet d'un report de la séance pour la classe concernée aux vues de la difficulté d'établir un calendrier.

III. MODALITES FINANCIERES

Aux termes d'une disposition prise au plan national, il sera demandé une participation de 2,50 € par élève et par film (les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité).

Un appel de fonds sera adressé par courriel à l'intendance du lycée et à l'enseignant-coordonateur par les CIP et le paiement devra être fait aux Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris, par chèque ou par virement bancaire, à réception de l'appel de fonds, et au plus tard le 15 décembre.

IV. DOCUMENTATION

Chaque enseignant reçoit les dossiers pédagogiques sur les films au programme. Ce dossier est complémentaire de la formation, il est conçu pour permettre aux enseignants de travailler sur les films avec leurs élèves et ainsi de les préparer à la projection. Chaque élève reçoit un document spécifique de quatre pages comportant synopsis, fiche technique et artistique, ainsi que quelques éléments d'analyse du film, distribué par les enseignants.

Ces documents pédagogiques conçus par le CNC concernant les films programmés seront mis à la disposition des enseignants aux bureaux des Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin 75004 Paris, à partir de novembre 2017.

V. FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF

Les enseignants participant à l'opération Lycéens et apprentis au cinéma sont inscrits, au titre de public désigné, à un stage du Plan Académique de Formation. L'inscription au dispositif, avec l'accord du chef d'établissement, entraîne, de facto, l'inscription au stage.

Formation consacrée à la projection et à l'étude des films de la programmation :

2 journées et 1/2 : lundi 9 octobre et mardi 10 octobre 2017 (de 8h30 à 17h30), mercredi 11 octobre (de 8h30 à 13h)

au cinéma Étoile Lilas (Place du Maquis du Vercors, 75020 Paris, M° Porte des Lilas).

Formation thématique, focus sur une question de cinéma : jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2018 au cinéma Étoile Lilas (Place du Maquis du Vercors, 75020 Paris, M° Porte des Lilas).

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordinateur du dispositif dans le lycée suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique. Il est en effet indispensable que l'enseignant assure un accompagnement pédagogique des projections, en amont et en aval.

VI. ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

Les Cinémas Indépendants Parisiens (CIP) proposent cinq types de projets pédagogiques destinés aux élèves et aux apprentis parisiens : des interventions en salle et en classe qui permettent de compléter la découverte des films au programme grâce à des rencontres et échanges avec des professionnels du cinéma, l'immersion dans différents festivals d'Île-de-France dans le but d'initier les élèves aux différentes formes cinématographiques, une approche du cinéma documentaire et enfin les Ateliers Expériences de cinéma qui leur permettent de tenter une première expérience de pratique artistique.

Toutes ces propositions d'accompagnement culturel sont gratuites, pour les lycées et les CFA inscrits au dispositif, sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Pour accompagner ce travail de formation du jeune public hors temps scolaire, chaque élève et chaque enseignant bénéficient d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes partenaires du dispositif.

Fait à Paris, le en deux exemplaires.

SIGNATURES

Pour les CIP
Nom Prénom Qualité

Chef d'établissement
Nom Prénom